Communiqué de presse

Faux médicaments: les députés veulent cibler les ventes en ligne

Pour lutter contre les faux médicaments, les ventes sur Internet devraient être incluses dans le projet de législation de l'UE en vue d'empêcher les médicaments "falsifiés" de pénétrer dans la chaîne d'approvisionnement légale et des dispositifs de sécurité obligatoires devraient être introduits pour les médicaments délivrés sur ordonnance, ont estimé les députés de la commission de l'environnement, mardi. Ils ont également approuvé des mesures visant à améliorer la pharmacovigilance dans l'UE.

Les propositions sur les médicaments falsifiés et la pharmacovigilance, qui font partie d'une législation relevant de la codécision proposée par la Commission européenne en décembre 2008, ont été approuvées par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, ce mardi. La troisième partie, portant sur l'information des patients relative aux médicaments délivrés sur ordonnance, sera probablement examinée par la commission parlementaire en juin.

Médicaments en ligne plus sécurisés

Les députés de la commission de l'environnement ont jugé nécessaire de réglementer la vente des produits pharmaceutiques via Internet. Dans les États membres où les pharmacies sur Internet sont autorisées, celles-ci devront obtenir une autorisation spéciale. Leurs sites porteront un logo UE, afin d'aider le public à s'assurer qu'elles sont reliées à une pharmacie autorisée. Toutes les pharmacies Internet autorisées seront liées à un site central dans les États membres et figurant dans une base de données européenne. Les citoyens devront également être informés des risques liés à l'achat de médicaments sur Internet.

Dispositifs de sécurité obligatoires

En décembre 2008, la Commission européenne a annoncé que, lors d'une opération de deux mois, les fonctionnaires des douanes ont saisi plus de 34 millions de pilules illégales dans l'UE.

Pour contrer le nombre croissant de médicaments qui sont "falsifiés du point de vue de leur identité, de leur historique ou de leur source" et prévenir l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés qui constituent une menace majeure pour les patients en Europe et pour l'industrie pharmaceutique, les députés de la commission de la commission de l'environnement préconisent l'introduction de dispositifs de sécurité obligatoires, comme des cachets ou des numéros de série, pour certains médicaments.

En principe, ces caractéristiques seraient exigées pour les médicaments délivrés sur ordonnance, mais cette obligation pourrait être levée - par exemple pour les médicaments génériques - et soumise à une évaluation de la Commission européenne. Les députés souhaitent aussi que la Commission évalue, après quatre ans, si cette exigence mérite d'être étendue à des médicaments sans ordonnance.

Les députés ont également introduit des amendements sur les sanctions, les inspections, la protection des données des patients et la définition des "médicaments falsifiés". Le rapport de Marisa Matias (GUE/NGL, PT) sur les médicaments falsifiés a été approuvé par 51 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.

Intensification de la pharmacovigilance

Service de presse
Direction des médias
Directeur - Porte-parole : Jaume DUCH GUILLOT
Reference No.: 20100426IPR73469
Press switchboard number (32-2) 28 33000

Les propositions de la Commission visent à améliorer les systèmes de pharmacovigilance dans les entreprises et à assurer une meilleure notification des effets indésirables. Un rapport rédigé par Linda McAvan (S&D, UK), stipule que les patients, ainsi que les professionnels des soins de santé, devraient être encouragés à signaler ces réactions. Dans le cas des produits intensivement surveillés, la notice devra indiquer que le produit fait l'objet d'un "contrôle de sécurité supplémentaire" et que les effets indésirables présumés doivent être déclarés, ajoute le rapport.

Sous la Présidence de: Jo LEINEN (S&D, DE)

Contact :

Jana JALVI-ROBERTSON
ENVI
BXL: (+32) 2 28 32192
STR: (+33) 3 881 74794
PORT: (+32) 498 98 33 27
EMAIL: envi-press@europarl.europa.eu